



COMMUNAUTE DE COMMUNES Les Coteaux Bordelais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2014-44

Objet : Délibération portant décision modificative n°1 au budget général 2014

Conseillers en exercice	30	Pour	30
Conseillers présents	25	Contre	0
Quorum	16		
Conseillers représentés	5	L'an 2014, le 7 juillet à 18h30, les conseillers communautaires de la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais", légalement convoqués se sont réunis en la Mairie de Salleboeuf, sous la présidence de JEAN-PIERRE SOUBIE	
Suffrages exprimés	30		
Date de convocation	01/VII/2014		
Date d'affichage	01/VII/2014		
Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : Marc Avinen			

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc AVINEN	Salleboeuf	X	
Jean-Pierre BALANCHE	Bonnetan	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux		Véronique ZOGHBI
Frédéric COUSSO	Croignon	X	
Bernard CROS	Camarsac	X	
Marie-Hélène DALIAI	Tresses		Danièle PINNA
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire		Nathalie ROCA
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux	X	
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire		Frédéric COUSSO
Françoise IMMER	Pompignac	X	
Jean François JAMET	Carignan de Bordeaux	X	
Evelyne LAVIE	Salleboeuf	X	
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux	X	
Florent LODDO	Pompignac		Denis LOPEZ
Denis LOPEZ	Pompignac	X	
Francis MASSE	Pompignac	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGUEROLLES	Salleboeuf	X	
Michel ORTEGA	Camarsac	X	
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux	X	
Danièle PINNA	Tresses	X	
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Nathalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses	X	
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux	X	

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20140707-2014-44-DE
Date de télétransmission : 10/07/2014
Date de réception préfecture : 10/07/2014

Le Président,
Jean-Pierre SOUBIE



J.P. Soubie

Affiché, le

11 JUL. 2014

N° 2014-44

Objet : Délibération portant décision budgétaire modificative n°1 au budget général 2014

Vu le budget primitif et le budget supplémentaire

Rapport de synthèse :

En 2013, la Communauté de communes a décidé de participer aux travaux d'aménagement du groupe scolaire de Camarsac – Croignon. La participation de 40 000 € a été inscrite au budget primitif dans le cadre du programme « n°103 – bâtiments ».

L'opération se déroulant finalement sous la forme d'un fond de concours à la commune de Camarsac pour la réalisation de l'extension et la réhabilitation d'une partie du groupe scolaire pour les activités APS communales et CLSH communautaire.

Il est nécessaire d'opérer un transfert de crédit de l'opération 103 vers le compte 2041412

Il suit la décision modificative suivante :

Section investissement	
DEPENSES	
compte 2041412	40 000,00
103 bâtiments communautaires	- 40 000,00
TOTAL	-

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver la décision budgétaire modificative n°1 au budget général

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20140707-2014-44-DE
Date de télétransmission : 10/07/2014
Date de réception préfecture : 10/07/2014

Le Président,
Jean-Pierre SOUBIE



J.P. Soubie

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat

Fait à Tresses, le 7 juillet 2014

Le Président

Pour extrait conforme

JEAN-PIERRE SOUBIE